

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 10 août 2026, à 19h32, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon, Jérôme Bélanger et Éric Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dominique Cliche et Dany Plante formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2026-08-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le report du point 12.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

ADMINISTRATION

6. Appui à une demande d'autorisation CPTAQ – Express Beauce Mégantic (Dossier 455309) **(R)**
7. Appui - Projet Parcs-relais **(R)**
8. Demande annuelle de partenariat pour la soirée des Sommets 2026. **(R)**
9. Ajout d'un module Logiciel PG Solutions - Gestion des permis **(R)**
10. Autorisation de signature des permis **(R)**

11. Protocole d'entente régissant les modalités d'entraide lors d'intervention incendie entre Saint-Victor et Saint-Benoît-Labre **(R)**
12. ~~Mandat Moreau Architectes — Préparation des plans et devis et suivi des travaux du presbytère~~ **(R) Reporté**
13. Dépôt d'une demande d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) **(R)**
14. Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ (Dossier 455476) — Lot 6 650 142 **(R)**

RESSOURCES HUMAINES

15. Demande de congé sans solde **(R)**
16. Mandat Jacques Poulin pour divers dossiers **(R)**

RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

17. Demande au MTQ : Clôtures à neige **(R)**

GESTION DU TERRITOIRE

18. Octroi de contrat – Planage et pose d'enrobé bitumineux sur la rue Commerciale **(R)**
19. Octroi de contrat de services professionnels pour la réfection des rues Notre-Dame et Saint-Joseph **(R)**
20. Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Redressement - Sécurisation du PAVL pour effectuer des travaux de réfection du 3e rang, 5e rang Nord et de la route Gosselin **(R)**

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

21. Xavier Bouhy : Service Loisirs, Tourisme et technologie
22. Dany Plante : Politique familiale, Comité consultatif scolaire et ressources humaines
23. Richard Doyon : Festivités Western
24. Dominique Cliche : Construction, développement résidentiel, Comité consultatif en urbanisme et événements
25. Éric Bélanger : Environnement, CDI, Culture et patrimoine
26. Jérôme Bélanger : APELF, ARLAC et amélioration continue
27. Jonathan V. Bolduc : MRC Beauce-Centre
28. Divers

29. Les comptes. (R)

30. Période de questions et commentaires. (I)

31. Levée ou ajournement de la session. (R)

ADOPTÉE

2026-08-161

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2026

Proposé par Madame Dominique Cliche,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026 soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2026-08-162

APPUI DEMANDE CPTAQ – EXPRESS BEAUCE MÉGANTIC : DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'UTILISER À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (DOSSIER 455309)

ATTENDU QUE Express Beauce Mégantic a transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 182.76 hectares, dont une superficie approximative de 21.7 hectares se situe sur le territoire de Saint-Victor ;

ATTENDU QUE l'autorisation de la CPTAQ d'une durée de 5 ans arrive à échéance ;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la prolongation des activités d'un corridor récréotouristique quatre-saisons (pour véhicules tout terrain, motoneiges, cyclisme, sentiers équestres et pédestres), lequel a été préalablement autorisé au dossier 429361 de la Commission ;

ATTENDU QUE la superficie visée est située en zone agricole et qu'une recommandation de la municipalité est requise dans le cadre de cette demande;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles en dehors de la zone agricole pour satisfaire raisonnablement la demande ;

ATTENDU QUE la municipalité a analysé cette demande en fonction des critères applicables prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la nature du projet est telle qu'elle ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté agricole ni aux activités agricoles pratiquées dans le secteur;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'établissements de production animale dans les environs susceptibles d'être affectés par une autorisation;

ATTENDU QUE le lot visé était utilisé à des fins de voie ferrée lorsque la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) a pris effet sur notre territoire ;

ATTENDU QUE les superficies visées n'ont jamais été utilisées pour des fins agricoles depuis que la LPTAA s'y applique ;

ATTENDU QU'une autorisation permettrait de conserver le corridor récréotouristique qui représente un actif intéressant pour la municipalité et la région puisque les utilisateurs consomment dans les divers commerces de notre territoire, ce qui favorise notre développement économique ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE depuis le départ, comme propriétaire privé, EBM a fait preuve de bon voisinage par des ententes ponctuelles de gré à gré pour ceux demandant d'utiliser son corridor et qui respectent les règles de sécurité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de Saint-Victor d'appuyer la demande de Express Beauce Mégantic auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la prolongation des activités d'un corridor récréotouristique quatre-saisons (pour véhicules tout terrain, motoneiges, cyclisme, sentiers équestres et pédestres) sis sur les lots visés par la demande.

ADOPTÉE

2026-08-163

APPUI—PROJET DE PARCS-RELAIS

CONSIDÉRANT la disparition de la ligne d'autobus entre la Beauce et Québec ;

CONSIDÉRANT la faible densité de population en Beauce, rendant l'automobile comme seule option de transport réaliste ;

CONSIDÉRANT que le covoiturage peut s'avérer une bonne alternative volontaire ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de gens s'improvisent des stationnements à proximité de sorties d'autoroutes afin de covoiturer ;

CONSIDÉRANT que des initiatives de Parc Relais dans des régions rurales des États-Unis sont un succès ;

CONSIDÉRANT que le Québec cherche des moyens efficaces afin de réduire la pollution atmosphérique, de rehausser la sécurité routière ainsi que d'améliorer la fluidité des déplacements;

CONSIDÉRANT que Montréal a son REM, que Québec aura son tramway et que des milliards de dollars y sont investis, que la promesse d'un 3e Lien entre Lévis et Québec fut brisée et qu'on n'y croit plus tellement, et qu'on a besoin d'une solution de transport adaptée à notre réalité en Beauce.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Victor demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'implantation d'un premier Parc Relais pour l'Autoroute Robert-Cliche, à proximité de la sortie d'autoroute de Beauceville.

D'inclure en annexe à la présente résolution, le document explicatif du projet.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée aux personnes suivantes :

- M. Luc Provençal, député de Beauce-Nord
- M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud et Ministre des Affaires municipales
- M. Jason Groleau, député fédéral de Beauce
- M. Patrick Houde, Direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable
- M. Benoit Charette, ministre des Transports et de la Mobilité durable

ADOPTÉE

2026-08-164

DEMANDE ANNUELLE DE PARTENARIAT – SOIRÉE DES SOMMETS BEAUCE CENTRE ÉCONOMIQUE 2026

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 250\$ en guise de partenariat lors de la soirée des Sommets de Beauce-Centre Économique, qui sera tenue le 23 octobre 2026.

ADOPTÉE

5512

2026-08-165

**AJOUT D'UN MODULE AU LOGICIEL PG SOLUTIONS–
GESTION DES PERMIS**

ATTENDU la réorganisation des services d'urbanisme sur le territoire de la MRC Beauce-Centre;

ATTENDU la nécessité de fournir un logiciel de gestion des permis à la personne qui sera éventuellement embauchée dans le cadre de l'entente intermunicipale de partage d'un conseiller en urbanisme;

ATTENDU la soumission reçue de PG Solutions pour l'ajout d'un module au logiciel actuellement utilisé par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de faire l'achat des licences et de procéder à l'installation du module pour un montant 12 076.00\$ taxes en sus et d'adhérer au programme CESA assurant les mises à jour annuelles.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

Que la soumission de PG Solutions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ADOPTÉE

2026-08-166

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES PERMIS ET
CERTIFICATS**

ATTENDU QUE la municipalité retient les services d'un consultant en urbanisme afin d'assurer l'analyse des demandes de permis et de certificats ainsi que leur conformité aux règlements municipaux et aux lois applicables ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser une personne à signer les permis et les certificats émis au nom de la municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Carole-Anne Jacques à signer dès le 23 juin 2026, pour et au nom de la municipalité, tout permis, certificat ou autorisation découlant de l'application des règlements municipaux, notamment les permis de construction, de rénovation, de démolition, de lotissement, les certificats d'autorisation ainsi que tout autre permis ou certificat relevant de la compétence de la Municipalité.

QUE cette autorisation de signature s'applique uniquement aux permis et certificats dont la conformité a préalablement été vérifiée et recommandée par le consultant en urbanisme mandaté par la municipalité.

QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à son remplacement ou son abrogation par une résolution du conseil.

ADOPTÉE

2026-08-167

PROTOCOLE D'ENTENTE RÉGISSANT LES MODALITÉS D'ENTRAIDE LORS D'INTERVENTION INCENDIE ENTRE SAINT-VICTOR ET SAINT-BENOÎT-LABRE

ATTENDU QUE les municipalités doivent réaliser des protocoles d'alerte automatique en fonction des risques afin d'avoir les effectifs nécessaires ;

ATTENDU QUE des municipalités auront à réaliser, selon les besoins, des protocoles d'entraide automatique via la centrale 9-1-1 en fonction des catégories de risques et de la source d'alimentation en eau disponible afin d'obtenir les ressources minimales requises au schéma ;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle entraide favorise équitablement les services aux citoyens concernés, la sécurité des citoyens et la protection des biens et du patrimoine ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'entente a pour but d'encadrer les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des municipalités qui sont desservies par la présente entente ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et l'intervention d'urgence;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre 5-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

- D'approuver l'Entente régissant les modalités d'entraide lors d'interventions incendie entre la Municipalité de Saint-Victor et la Municipalité de Saint-Benoît, telle que soumise au conseil;
- D'autoriser le maire Jonathan Bolduc ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière Carole-Anne Jacques à signer,

pour et au nom de la Municipalité de Saint-Victor, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

- De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Benoît-Labre et aux autorités concernées.

ADOPTÉE

2026-08-168

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 16 795.00\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 12 868.00\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Éric Bélanger, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Victor autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2026-08-169

**APPUI A UNE DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ
(DOSSIER 455476) – LOT 6 650 142**

ATTENDU QUE Monsieur Richard Doyon, s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence au bénéfice de l'enfant d'un producteur, d'une superficie approximative de 2000 mètres carrés sur le lot 6 650 142 ;

ATTENDU QUE le puits et les installations septiques seront situés sur la partie du lot approximative de 2000 mètres carrés ;

ATTENDU QU'en vertu de Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA), monsieur Richard Doyon doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, la municipalité se doit de vérifier que le projet respecte son règlement de zonage actuellement en vigueur ;

ATTENDU QU'un formulaire de demande d'autorisation a été reçu à la municipalité le 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité et est conforme aux mesures de contrôle intérimaire ;

ATTENDU QUE l'utilisation déjà existante de la parcelle visée n'a pas pour effet de nuire au développement de l'agriculture, à son potentiel et à l'homogénéité du territoire agricole de par sa position près du Rang Sud ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation du propriétaire du lot 6 650 142 pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

2026-08-170

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

ATTENDU QUE la demande de l'employé numéro 007 de bénéficier d'un congé sans solde d'une durée de 6 mois débutant le 31 août 2026 ;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel, il est possible d'accorder un tel congé en vertu de l'article 8.2 de la convention collective de travail des employés municipaux du service des travaux publics, sans affecter le service aux citoyens ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale à l'effet d'accorder ce congé ;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à confirmer le congé sans solde d'une durée de 6 mois, débutant le 31 août 2026 à l'employé numéro 007 conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE

2026-08-171

MANDAT JACQUES POULIN – ACCOMPAGNEMENT POUR DIVERS DOSSIERS

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir de l'accompagnement pour certains dossiers nécessitant des négociations ;

ATTENDU l'offre de services de M. Jacques Poulin consultant, et son expérience en la matière ;

ATTENDU QUE la proposition reçue permet l'analyse du meilleur scénario possible en fonction des objectifs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité mandate M. Jacques Poulin pour un accompagnement pour le dossier en titre, selon les modalités contenues dans la proposition.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-08-172

DEMANDE AU MTQ : CLÔTURES À NEIGE

ATTENDU QUE la visibilité est très restreinte en saison hivernale dû aux rafales de neige;

ATTENDU QUE la sécurité des utilisateurs de la route est compromise à deux endroits de la route 108;

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l’unanimité des membres du Conseil, de faire une demande au Ministère du Transport du Québec à l’effet d’implanter des clôtures à neige sur la Route 108 entre le 519 et 529 Route 108 ainsi qu’entre le 541 et 547 Route 108.

ADOPTÉE

2026-08-173

OCTROI DE CONTRAT POUR LE PLANAGE ET LA POSE D’ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA RUE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres public pour le planage et la pose d’enrobé bitumineux sur la rue Commerciale;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 7 août 2026, trois (3) entreprises ont déposé leurs documents avant la date et l’heure limite;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

	Sartigan	Abénakis	Colas
Prix soumis (tx incluses)	167362.60\$	171561.72 \$	171861.18 \$
Rang	1	2	3

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon, et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers que le mandat soit octroyé à l’entreprise « Pavages Sartigan Ltée».

ADOPTÉE

2026-08-174

OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DES RUES NOTRE-DAME ET SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une procédure ouverte d’attribution du contrat concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection des rues Notre-Dame et Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 8 juillet 2026, six (6) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l’heure limite;

CONSIDÉRANT QU’Une (1) firme a transmis ses documents après l’heure limite et que celle-ci a été rejetée;

CONSIDÉRANT QU’un Comité s’est rencontré afin de tirer une conclusion sur l’analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l’enveloppe de prix soit ouverte ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

Firme	Prix (taxes incluses)	Pointage final	Rang
Arpo Groupe Conseil	151 090,95 \$	7,677	1
Stantec Experts-Conseils ltée	166 812,95 \$	7,404	2
WSP Canada inc.	158 263,09 \$	6,919	3
Shellex Groupe Conseil inc.	169 013,25 \$	6,183	4
Pluritec Ltée	203 409,17 \$	5,998	5
Groupe Conseil CHG inc.	185 830,64 \$	5,866	6

CONSIDÉRANT QUE la soumission ayant obtenu le meilleur pointage est conforme;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d’octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « **Arpo Groupe Conseil** ».

Il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger, et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers que le contrat soit octroyé tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE

2026-08-175

DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PAVL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES 3E, 4E, 5E RANG NORD ET DE LA ROUTE GOSSELIN

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ L'estimation détaillée du coût des travaux
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Monsieur Richard Doyon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Victor autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2026-08-176

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 403 193.63 \$.

Les 4 Chevaliers	3 449,25 \$
Impression Novalie Inc.	1 280,82 \$
Jessica Cloutier	550,00 \$
Société patrimoine Beaucerons	101,82 \$
Raphaelle Comte	2 049,97 \$
CN2i	919,80 \$
Yves Junior Bélanger	40,00 \$
Jean-Maurice Lessard	160,00 \$
Philip Poulin	35,00 \$
Benjamin Bélanger	20,00 \$
Natan Roy	100,00 \$
Librairie Renaud Bray	665,70 \$
Réfrigération J.P. (Beauce) Inc.	317,24 \$
Brassard Buro	423,88 \$
Produits Sanitech	287,55 \$
Les Tontes J.F.	183,96 \$
Energies sonic	7 199,50 \$
Traction	329,25 \$
Camions Globocam Beauce	38,62 \$
Gagné Diesel	224,20 \$
Centre du camion (Amiante) inc.	307,56 \$
Miller Zoo	2 268,66 \$
Éco-Parc des Etchemins	1 361,30 \$
Alysson Paré	270,00 \$
Gestion Caropier	273,07 \$
Chevaliers de Colomb	850,00 \$
Alyssa Fecteau	1 067,00 \$
Valérie Jolicoeur	25,00 \$
Les pubs Bel-Vic	578,32 \$
Constructions de l'Amiante	2 339,73 \$
MRC Beauce Centre	619,65 \$
William Giguère	40,00 \$
Jonathan V. Bolduc	46,62 \$
Daniel Cliche, Avocat	4 369,05 \$
Morency, société d'avocats	6 695,25 \$
Conseiller forestier Roy inc.	14 659,31 \$
Groupe Ferti	879,56 \$
Cercle des Fermières St-Victor	60,00 \$
Rémi Cloutier	948,55 \$
Marie-Claude Mercier	2 125,00 \$
Colloque de Zone	195,46 \$
Téléphone St-Victor	257,70 \$
Hydro Québec	25 292,90 \$
Centre Électrique de Beauce	3 060,35 \$
Magasin Coop	1 002,11 \$
Aquabeauce	82,00 \$
Hercule Fortin Inc.	405,07 \$
Techni-consultant	696,32 \$
Pharmacie R. Cliche et JC Aub	390,04 \$
Telus Mobilité	631,53 \$
Marie-Josée Larochelle	84,19 \$

Solutions GA	1 593,06 \$
Amilia	142,95 \$
Amilia	246,64 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Purolator	52,43 \$
Solutions GA	1 074,11 \$
Visa Desjardins	3 154,14 \$
Visa Desjardins	3 151,40 \$
Eurofins Environex	2 827,13 \$
Laurentide environnement	126,98 \$
CWA	3 473,97 \$
Sani-Thetford (2000) Inc.	1 232,31 \$
MRC Beauce Centre	2 600,24 \$
Passeport Animal	1 014,94 \$
Garage Bizier	1 012,20 \$
SNQ Chaudières Appalaches	293,18 \$
Hugo Bolduc	300,00 \$
Planiftime	14 047,36 \$
Services Sanitaires DF	752,17 \$
Mélissa Létourneau	804,83 \$
Jasmine Plante	5 670,00 \$
Energir	50,55 \$
MRC Beauce Centre	2 398,07 \$
Arpo	6 495,66 \$
Colette Gosselin	560,00 \$
Lignes Xpert Inc.	11 020,04 \$
MRC Beauce Centre	11 425,24 \$
Brandt	899,74 \$
Turquoise Studio	971,54 \$
Armand Lapointe	71,28 \$
Bergeron Service	343,78 \$
Extincteurs de Beauce	27,54 \$
CMP Mayer	788,44 \$
Le Pro du CB	15,36 \$
Pneus Beaucerons	65,70 \$
Pierre Paré	512,50 \$
Linde	119,94 \$
Energir	23,72 \$
Radio Beauce Inc.	1 907,44 \$
Arsenal Média	1 223,34 \$
MRC Beauce-Centre	152 030,84 \$
Pavage F&F Inc.	56 341,99 \$
Rachel Duquette	1 600,00 \$
Medial Services conseils	2 042,86 \$
Jordna Tardif	110,00 \$
Zakaël Cloutier	30,00 \$
Victor Del Carril	105,00 \$
William Giguère	105,00 \$
Bénédicte Del Carril	35,00 \$
Karolanne Jacques	105,00 \$
Sports-Inter plus	(2 112,67) \$

Serres Horto Verdi	149,47 \$
Eco Verdure	343,28 \$
Cordonnerie Bureau	155,16 \$
Olivier Breton	800,00 \$
MJP Express Baseball	300,00 \$
Service-conseil	3 600,95 \$
Jean-Sébastien Bussière	5 700,00 \$
Les pompes M.C.	2 885,94 \$
Groupe CT	4 487,92 \$
Services Sanitaires DF	1 460,00 \$
TOTAL	403 193,63 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n’a été reçue.

2026-08-177

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil que
la présente séance soit levée à 19h57.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière